

Procès-verbal de la séance du CONSEIL COMMUNAL du jeudi 22 septembre 2022

Absents et excusés : Gauthier DUDANT, Claudy BILLOUEZ et Fabrice MORY.

La séance est ouverte à 18 h 30.

1. Finances communales

Le Conseil communal est invité à approuver les modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n° 2/2022. Une commission finances élargie s'est tenue le 19 septembre.

Modification budgétaire ordinaire :

Résultat exercice propre : 129.663,75 €

Résultat général : 743.435,84 €

Modification budgétaire extraordinaire :

Résultat exercice propre : - 18.301,92 €

Résultat général : 2.566.612,27 €

Le Président précise que cette MB2-2022 a été présentée en Commission ce lundi 19 septembre et remercie le Directeur général pour les explications fournies. Cette modification budgétaire présente un boni à l'exercice propre de 129.663,75 € et au global un montant de 743.435,84 €. En recettes, nous pouvons principalement constater une augmentation du fonds des communes. En dépenses, nous avons ajusté les crédits nécessaires au bon fonctionnement de la commune.

Aussi, cette dernière modification budgétaire 2022 permet de faire face aux augmentations salariales et énergétiques subies au cours de cette année.

Dépenses ordinaires :

Au niveau des frais du personnel, nous avons principalement ajouté les indexations salariales et prévu les nouvelles échelles barémiques.

Au niveau des frais de fonctionnement, nous avons ajusté les crédits nécessaires à divers articles afin d'assurer le bon fonctionnement de la commune (assurances, honoraires pour études, prestations de tiers, achat de logiciel caisse, augmentations des factures d'acomptes électricité et gaz selon décomptes).

Au niveau des frais de transfert, nous avons octroyé un subside complémentaire à l'office du Tourisme et ajouté des crédits supplémentaires pour les fabriques d'église Antoing - Maubray - Péronnes.

Au niveau de la dette, nous avons ajouté des intérêts d'emprunts complémentaires pour le plan wallon d'investissement "Tourisme pour tous"

Recettes ordinaires :

Une diminution de la redevance Ores réseau gaz (-5.486,36 €)

Une augmentation de la redevance Ores réseau électrique (+7.119,68€)

Fonds des communes (+129.152,50€) - additionnels au PI (+38.879,07€) – PIMACI (+49.225,91€).

Monsieur VIVIER signale que cette modification budgétaire est correcte avec un très bon boni malgré la situation que l'on connaît. Au niveau des frais de personnel, c'est bien mais ne pas oublier les nominations. Au niveau des consommations énergétiques, on peut constater une grosse consommation au niveau de l'ancienne menuiserie Pollet ainsi qu'à la maison

rurale de Calonne. Au niveau de celle-ci, il faudrait optimiser les locations. En ce qui concerne les panneaux de signalisation, plutôt que d'en acheter, il faudrait peut-être plutôt en faire le tri car, en pas mal d'endroits, il y en a beaucoup trop et les gens ne s'y retrouvent plus. Au niveau de l'enseignement, le Groupe GO salue les efforts faits sur fonds propres. Par rapport au GAL et aux antochèques, il remercie le Directeur Général pour les informations fournies ainsi que pour le livre reçu ce jour. Au niveau des recettes, l'augmentation au niveau de la taxe de séjour vise Your Nature et c'est une bonne chose.

En ce qui concerne l'extraordinaire, Monsieur VIVIER relève les 35.000 € investis dans l'amélioration de la téléphonie mais il faut prévoir cela sur le long terme en pensant notamment à la fibre optique. Le projet cœur de village de Maubray avance également et c'est tant mieux mais il ne faut pas oublier la réunion avec les riverains. En ce qui concerne l'éclairage public, on va faire des frais pour la maison de repos c'est bien. Pour le skate-park, une intéressante commission s'est tenue hier. Deux regrets : la commission vélo qui devait se tenir ce lundi mais qui a été reportée et le projet Génération Sans Tabac que le Groupe GO avait proposé il y a un an mais pour lequel il n'y a toujours pas de suite. Cela vise les jeunes et il y a de quoi faire dans le milieu sportif.

En ce qui concerne les consommations énergétiques, le Président signale que nous sommes en pleine élaboration du budget 2023 et les chiffres annoncés sont affolants mais c'est le cas pour tout le monde. Au niveau des panneaux de signalisation, une demande sera faite auprès des inspecteurs de quartier. Au niveau fibre optique, cela sera à étudier sur Péronnes avec les futurs bâtiments en cours de construction ou à venir. En ce qui concerne l'éclairage public, des mesures d'économie sont prévues. Si cela se fait déjà sur les autoroutes, nous avons contacté ORES et celle-ci propose à ses 200 communes affiliées de couper l'éclairage public entre minuit et 05 heures du matin. Pour Antoing, cela permettrait une économie de l'ordre de 14.000 € par mois. Pas mal de communes semblent favorables à cette proposition. La commission vélo a effectivement été reportée mais elle se tiendra probablement le mois prochain.

En ce qui concerne le projet Génération Sans Tabac, Madame DELEPINE précise avoir rencontré la personne travaillant sur ce projet à l'Observatoire Santé du Hainaut. Suite à cela, divers partenaires ont été sollicités mais nous n'avons eu que peu de retour. On pourrait peut-être installer des panneaux « Interdiction de fumer » dans les plaines de jeux, aux abords des écoles, de la crèche, du Foyer Culturel et de la bibliothèque. Lors des récentes médiévales, malgré les panneaux installés, une personne a quand même fumé et jeté ensuite son mégot à terre. Les panneaux ne sont donc pas la panacée. L'étude suit son cours et nous avons reçu une liste de personnes de référence. Avec Madame BOCAGE, Echevine des festivités, nous avons prévu l'installation d'un stand lors de la prochaine braderie afin de sensibiliser les gens à cette problématique.

Monsieur VIVIER a pu constater que le problème persistait au club du Pays Blanc où les enfants rentrent à la buvette avec leurs parents qui jettent leur mégot à terre juste avant. Il ajoute avoir installé 5 panneaux à l'Adeps avec des cendriers spécifiques et cela fonctionne. On investit beaucoup pour les jeunes dans nos clubs sportifs et ce sujet est important pour leur bien-être.

Madame DELEPINE ajoute qu'il faut en effet pouvoir fournir aux fumeurs un lieu où ils peuvent fumer à l'abri du regard des enfants mais l'étude suit son cours.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : C. LIEGEOIS/C. DUDANT

Politique responsable : B. BAUWENS

2. État civil

Madame DELEPINE précise qu'il est proposé au Conseil l'octroi d'une prime de 75 euros lors d'un mariage, comme cadeau offert par la commune à l'occasion de cet évènement. La prime serait à déposer auprès des commerçants d'Antoing participant à l'opération. Plusieurs types de cadeaux se sont succédé (gros albums photos avec le papier de soie pour terminer par le cadre photo numérique) mais il nous a semblé qu'un chèque cadeau auprès de nos commerçants serait plus bénéfique pour tout le monde.

Monsieur VINCENT estime un peu rétrograde d'encore, en 2022, promouvoir le mariage et pas la cohabitation légale. Il y a d'autres modes de vie que le mariage. Par ailleurs, on pourrait plutôt octroyer une prime à l'embellissement des façades des maisons, ce serait plus concret. A la question du nombre de mariages et de cohabitations légales en 2022, Madame DELEPINE répond respectivement 22 et 16. Elle ajoute que certaines communes ne donnent rien mais cela n'a jamais été le cas à Antoing. Si on estime que ce cadeau pousse au mariage, ce sera la même chose pour les cohabitations.

Monsieur Julien BAUWENS estime que si ce cadeau ou prime devait avoir une influence sur le nombre de cohabitations légales, il n'y voit pour autant pas un problème. Cela permettra peut-être de régulariser des situations de fait et au final améliorer le recensement que l'on pourrait avoir. Si cela ne grève pas les finances communales, pourquoi ne pas élargir ce cadeau aux cohabitations légales ? Cela mérite d'y réfléchir.

Monsieur DENAYER abonde dans le même sens à savoir si on le fait pour l'un, faisons-le pour l'autre. Il s'étonne par ailleurs du budget de 2.250 € prévu. En effet, les statistiques que l'on vote chaque année au mois de novembre mentionnent, pour 2018, 22 mariages, 23 en 2019, 22 à nouveau en 2020. Avec 75 € par mariage, cela veut dire qu'on en attend 30 en 2022 ce qui semble beaucoup.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point en y ajoutant les cohabitations légales comme bénéficiaires de la prime.

Agent traitant : S. DEREUX

Politique responsable : V. DELÉPINE

3. Logement

Lutte contre les logements inoccupés - adhésion à l'accord relatif aux modalités techniques et organisationnelles de l'échange de données

Le Président signale que le Gouvernement wallon a adopté de nouvelles mesures en matière de lutte contre les logements inoccupés.

À partir de ce 1^{er} septembre 2022, un logement sera présumé inoccupé s'il présente une consommation en eau ou en électricité, déterminées ou estimées pendant une durée d'au moins douze mois consécutifs, inférieure aux seuils fixés par la réglementation, à savoir :

- 15 m³ d'eau par an

- 100 kWh d'électricité par an.

L'exploitant du service public de distribution d'eau publique et les gestionnaires des réseaux électriques pourront donc communiquer ces informations aux communes.

Afin de régler cette collaboration, le Gouvernement wallon propose un accord relatif aux modalités techniques et organisationnelles de l'échange de données dans le cadre de la lutte contre les logements inoccupés.

Cette collaboration sera effectuée dans le respect du Règlement général sur la protection des données.

Sur proposition du collège communal, il est proposé au Conseil communal :

- De marquer accord sur l'accord relatif aux modalités techniques et organisationnelles de l'échange de données dans le cadre de la lutte contre les logements inoccupés.

Monsieur VINCENT signale avoir demandé quelques chiffres au Directeur général mais, avec la grève, il s'est avéré compliqué de les obtenir pour ce soir. De mémoire cependant, il lui semble que peu de logements étaient concernés par cette taxe sur notre territoire. Pourtant, rien que dans la Grand'Rue, il y a déjà une quantité de logements inoccupés au-dessus des commerces. Est-ce qu'on distingue le logement inoccupé à l'étage du commerce qui lui est, par contre, occupé ? Nous en avons un grand, l'ancien bâtiment Gheldoff. Que va-t-on faire concrètement de ces données une fois qu'on les aura ? Aura-t-on le courage de dresser ces constats ? Rien que dans la Grand'Rue mais aussi dans les villages, il y aura certainement des bâtiments concernés. Des fois, c'est compréhensible parce que les gens n'ont pas les moyens des restaurer un bâtiment pour le mettre en location. On a beaucoup de projets immobiliers qui ont vu le jour et d'autres qui vont voir le jour prochainement mais malgré cela notre population continue de baisser, c'est hallucinant. De plus en plus de logements sont occupés par une personne.

Le Président précise que certains propriétaires nous prouvent par facture qu'ils effectuent des travaux de rénovation et, dans ce cas, ils échappent à la taxe. Parfois, ces travaux n'avancent pas. Ces données nous permettront peut-être de taxer plus facilement. A ce sujet, Monsieur VINCENT signale que ce n'est pas la taxe qui va faire la différence sauf peut-être pour des propriétaires de plusieurs immeubles mais c'est avant tout un gâchis de voir autant de logements inoccupés avec les besoins actuels.

Monsieur DENAYER signale, qu'en 1993, Laurette ONKELINCKX avait élaboré une législation notamment sur le pouvoir de réquisition des Bourgmestres sur les bâtiments inoccupés. Cette législation a été peu appliquée car elle était un peu rude. On est alors passé par les agences immobilières sociales pour inviter les propriétaires soit à rénover leurs bâtiments soit à les mettre à disposition des A.I.S. Cela n'a pas non plus eu l'effet escompté car le pouvoir du Bourgmestre en matière de réquisition de biens inoccupés n'est pas très porteur électoralement. La finalité ici, c'est de demander, malgré le fait que nous ayons déjà une constatation de bâtiments inoccupés via notre taxe, à la SWDE et à ORES de faire de la délation. Si la finalité c'est pour taxer, ok mais qu'on le dise. Mais si c'est pour permettre que des logements inoccupés soient à nouveau disponibles sur le marché du logement, le Bourgmestre a déjà les armes pour le faire via les législations existantes. On assiste ici à une dilution de compétences.

Le Bourgmestre précise que l'objectif poursuivi est de taxer les propriétaires afin de les pousser à remettre leur bien en état ou le vendre pour le remettre sur le marché du logement, ce

qui est, in fine, une bonne chose. C'est le Gouvernement Wallon qui fait cette proposition. Chacun doit fournir ses index annuels tant à la SWDE qu'à ORES. Ce n'est pas de la délation. Monsieur DENAYER ajoute que, si un propriétaire ne fait pas les travaux pour remettre l'immeuble en état, le Bourgmestre dispose toujours du droit de réquisition.

Par 10 voix pour et 6 abstentions (Groupe GO), le Conseil approuve ce point.

Politique responsable : B. BAUWENS

Agent traitant : E. LEKOEUCHE

4. Environnement

Protocole de collaboration entre les communes et le département de la police et des contrôles du SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement

Avec l'accord de l'Union des Villes et des Communes wallonnes, le DPC va laisser à la charge des communes certaines infractions environnementales, mais reste compétent si on n'a pas la capacité d'agir de manière efficace. Au sein de notre zone de police, toutes les autres communes ont approuvé ce point en Conseil Communal.

Monsieur VINCENT signale, qu'encore une fois, on remet une attribution aux communes mais avons-nous les moyens humains et matériels pour poursuivre ce type d'infractions, en l'occurrence ici les agents constatateurs ? Combien d'amendes administratives sont dressées à ce jour ? On a très peu de recul par rapport à cela. La crainte, c'est que ces infractions ne soient au final pas poursuivies et que la Région Wallonne se décharge du constat de celles-ci.

Le Président rappelle que cela se fait en collaboration avec les services de police. Notre agent constatateur travaille plus sur le domaine public. Quand les ouvriers communaux repèrent des dépôts sauvages, ils le signalent également et essaient de trouver des preuves contre l'auteur des faits. On se doit d'agir pour l'aspect environnemental et la préservation de la nature, c'est important.

Monsieur VIVIER signale que l'on parle à nouveau d'un protocole pour les communes pour des infractions mineures en matière d'eau, de sol, de déchets, de permis d'environnement, de bruit ou encore de bien-être animal. Un agent serait formé à tout cela en 36 heures. Les Bourgmestres ont peut-être donné leur accord mais est-ce que le CPAS d'Antoing a été informé des dossiers cultures agricoles dans la région, ce qui est obligatoire ou pas ? Le CPAS de Tournai ne s'en sort déjà pas. On va sanctionner des gens qui ne connaissent pas leurs obligations. Par ailleurs, le fonctionnaire sera indisponible le week-end. Monsieur VIVIER n'est pas certain que le CPAS et la Ville soient en mesure d'assumer ces mesures. Les sanctions prévues visent par exemple la présence ou non de bandes enherbées ou de fossés coupés. Ce sont des choses à apprendre et c'est complexe.

Le Président précise que nos agents seront aptes car ils auront été formés. Nos deux agents constatateurs avaient suivi des formations de base et très bien réussi leurs examens. Malheureusement l'une d'entre eux est en arrêt maladie depuis longtemps. En cas de besoin, ils pourront toujours s'adresser à d'autres autorités, comme la DNF lors de la pollution de l'Escaut, mais laissons d'abord nos agents se former à ces matières. Par ailleurs, la Police sera toujours là aussi pour les épauler et agir également. Mais on ne peut pas laisser impunie la pollution.

Monsieur VIVIER estime que ces 36 heures sont bien insuffisantes. Quant à la pollution de l'Escaut, même si on a soi-disant porté plainte, on ne voit rien ni dans le budget, ni dans la modification budgétaire ni dans le compte d'argent rentrer dans les caisses communales.

Le Président précise que la justice suit son cours. Le dossier est actuellement à l'instruction au Tribunal de Lille et notre avocat, commun avec les autres communes concernées, suit l'affaire de près.

Madame BOCQUET demande si les grandes surfaces ont été réapprovisionnées en sacs poubelles car elle a pu rencontrer une personne qui mettait ses déchets dans les poubelles publiques faute de pouvoir acheter des sacs. Il serait par ailleurs intéressant de prévoir des sacs plus petits, pour ceux qui trient bien, le solde nécessite plusieurs semaines pour remplir le sac.

Monsieur DESMET signale que les plus petits sacs se retrouveront dans les poubelles publiques. Le Président précise que les magasins ont été réapprovisionnés mais tout cela se fait sur base de bons de commande. C'est à eux de gérer leurs stocks.

Madame BOCQUET signale qu'un seul petit magasin en vend et qu'avant on lui octroyait un rouleau gratuit pour service rendu, ce qui ne semble plus le cas. Le Président et Monsieur DESMET signale qu'il s'agit d'un service rendu envers sa clientèle et que les gens ne se limitent pas à l'achat de sacs de la Ville quand ils s'y rendent.

Par 9 voix pour et 7 abstentions (Groupes GO et UCA), le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : B. BOUCAUT

Politique responsable : B. BAUWENS

5. Circulation

Règlement complémentaire de roulage – suppression d'un emplacement pour personne à mobilité réduite à Antoing

A l'unanimité, le Conseil approuve la suppression d'un emplacement pour personne à mobilité réduite rue de Fontenoy, 37 à Antoing, suite au décès de la personne concernée.

Agent traitant : S. DRAPIER

Politique responsable : B. BAUWENS

6. Subsides aux sociétés

a) Octroi d'un subside exceptionnel à l'ASBL Jardins Bios du Hainaut

En date du 12/11/2021, le Collège avait approuvé la demande de subside exceptionnel sollicité par les Jardins Biologiques du Hainaut pour le 20^{ème} anniversaire de la Fête des Courges (subside 3.000 € au lieu de 1.500 €). Les crédits avaient été prévus en MB01/2022. La tutelle ayant approuvé notre MB, le Conseil communal, à l'unanimité, approuve ce point.

Agent traitant : C. DUDANT

Politique responsable : B. BAUWENS

- b) Octroi d'un subside au Comité des Fêtes de la Ville d'Antoing pour l'organisation du marché de Noël

Comme chaque année, le comité des fêtes de la ville d'Antoing demande l'octroi d'un subside pour l'organisation du marché de Noël. Un subside de 10.000 € est prévu au budget 2022. A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : B. BOUCAUT

Politique responsable : B. BAUWENS

7. Cultes

Madame DELEPINE signale que, lors du Conseil Communal précédent, la modification budgétaire de Fontenoy était inscrite à l'ordre du jour avec une augmentation de la part communale de 11.676,50 €. Monsieur VINCENT avait fait remarquer que le dossier présentait une augmentation de la part communale de 3.825,19 €, ce qu'avait confirmé le Directeur Général mais ce dernier n'avait pas le bon dossier sous la main. C'est pourquoi ce dossier repasse devant le présent Conseil.

Monsieur VINCENT signale que l'on est en période de récession et chacun essaie d'équilibrer au mieux ses budgets. Antoing va bien tant mieux mais ne faudrait-il pas réfléchir au fonctionnement du culte catholique ? C'est lui qui consomme le plus du budget alloué aux cultes. Ce sujet est un peu tabou et des gens sont concernés autour de la table mais il faudrait peut-être organiser une réunion entre élus communaux et fabriciens. Cela devient un non-sens de conserver des lieux du culte dans chaque village. On est tous attachés à son église mais même s'il y a un intérêt patrimonial, les factures deviennent trop lourdes. Certains sont désertés ou très peu occupés. Il faudrait pouvoir se réunir pour en discuter. Qu'en est-il aujourd'hui de la fréquentation de ces bâtiments ? Cela n'ira pas en s'améliorant.

Madame DELEPINE rappelle que la commune est propriétaire de toutes les églises sauf celle d'Antoing. Si venait à désacraliser l'une d'entre elles, il ne faudrait pas que la commune en conserve la charge d'entretien.

Monsieur VERSCHEURE estime quant à lui qu'il faudrait conserver ces biens car ils sont souvent situés au centre du village et la population s'identifie à son centre. L'église est souvent l'âme d'un village. On pourrait leur donner une autre affectation telle une maison de village ou une salle d'exposition. Cela irait bien pour celle de Fontenoy.

Monsieur VINCENT précise que l'église de Fontenoy est effectivement un bon exemple car on dit souvent qu'il manque un espace pour matérialiser la bataille de Fontenoy.

Monsieur Julien BAUWENS abonde dans le même sens et estime que Fontenoy est certainement le bâtiment le plus intéressant pour entamer cette réflexion. Y faire des expositions ou des activités culturelles y ramènerait des gens. Quitte à en devoir assumer l'entretien, autant que cela serve aux citoyens.

Monsieur VERSCHEURE signale qu'il ne faut pas nécessairement désacraliser une église pour pouvoir y organiser d'autres activités que le culte. Le Président précise que cela pourrait être un frein pour certaines personnes. Le bien doit revenir à tous.

Monsieur DESMET signale que le fonctionnement budgétaire des fabriques d'église l'a toujours interpellé mais cela se décide à un autre niveau de pouvoir que la commune.

Monsieur Julien BAUWENS estime également qu'il faudra à un moment donné réfléchir aux modes de financement des cultes.

A la question de Monsieur VINCENT, le Président et Madame DELEPINE précisent qu'une commission élargie à tout le Conseil sera organisée en présence des fabriciens.

- a) Fabrique d'Eglise d'Antoing - modification budgétaire n°1/2022
A l'unanimité, le Conseil communal approuve la modification budgétaire n°1/2022 présentée par la Fabrique d'Église d'Antoing. Augmentation de la part communale de 3.825,19 €.
- b) Fabrique d'Eglise de Fontenoy- modification budgétaire n°1/2022
A l'unanimité, le Conseil communal approuve la modification budgétaire n°1/2022 présentée par la Fabrique d'Église de Fontenoy. Augmentation de la part communale de 11.676,50 €
- c) Fabrique d'Eglise de Maubray - modification budgétaire n°1/2022
A l'unanimité, le Conseil communal approuve la modification budgétaire n°1/2022 présentée par la Fabrique d'Église de Maubray. Augmentation de la part communale de 5.857,61 €.
- d) Fabrique d'Eglise de Péronnes - modification budgétaire n°1/2022
A l'unanimité, le Conseil communal approuve la modification budgétaire n°1/2022 présentée par la Fabrique d'Église de Péronnes. Augmentation de la part communale de 865,23 €.
- e) Fabrique d'Eglise d'Antoing - budget 2023
A l'unanimité, le Conseil communal approuve le budget 2023 présenté par la Fabrique d'Église d'Antoing avec une part communale de 36.267,02 €.
- f) Fabrique d'Eglise d'Calonne - budget 2023
A l'unanimité, le Conseil communal approuve le budget 2023 présenté par la Fabrique d'Église d'Antoing avec une part communale de 12.543,54 €.
- g) Fabrique d'Eglise de Fontenoy - budget 2023
A l'unanimité, le Conseil communal approuve le budget 2023 présenté par la Fabrique d'Église de Fontenoy avec une part communale de 13.121,82 €.
- h) Fabrique d'Eglise de Maubray - budget 2023
A l'unanimité, le Conseil communal approuve le budget 2023 présenté par la Fabrique d'Église de Maubray avec une part communale de 18.514,33 €.
- i) Fabrique d'Eglise de Péronnes-lez-Antoing - budget 2023
A l'unanimité, le Conseil communal approuve le budget 2023 présenté par la Fabrique d'Église de Péronnes-lez-Antoing avec une part communale de 16.544,03 €.
- j) Eglise Protestante Unie de Belgique Antoing-Brunehaut-Rumes - budget 2023
A l'unanimité, le Conseil communal approuve le budget 2023 présenté par l'EPUB avec la part communale d'Antoing de 4.989,36 € (127/335).

Agent traitant : V. TITELION

Politique responsable : V. DELEPINE

8. Procès-verbal

Par 15 voix pour et une abstention (Monsieur DENAYER, absent à cette séance), le Conseil communal approuve le procès-verbal de la séance du 25 août 2022

Agent traitant : P. DETOURNAY

Politique responsable : B. BAUWENS

9. Questions orales

Le Directeur Général précise que des réponses ont déjà été apportées à Monsieur VINCENT à sa demande et par mail. Monsieur VINCENT précise qu'il s'inquiétait de savoir quelles étaient les dépenses prises en charge au niveau communal sur fonds propres. Il s'étonne que la commune fasse appel à des personnes liées à l'ALE pour assumer les garderies du midi dans les écoles. La commune doit être un exemple en matière de personnel et rémunérer des personnes 4,50 € fois deux soit 9 € par heure pour assurer des tâches telles que la surveillance scolaire est très limitée. Cela lui pose un problème de conscience. Les frais de déplacement ne sont, en outre, pas pris en charge. Il souhaiterait, qu'à terme, une autre solution soit envisagée et qu'au moins on envisage le paiement des frais de déplacement de ces personnes.

Le Président rappelle que cela ne concerne que quelques heures durant la semaine et il n'est pas évident de trouver des gens pour assumer cette tâche. C'est une aide supplémentaire pour les enseignants et les personnes qui s'occupent des repas.

A la question de Monsieur VINCENT, le Directeur Général confirme que les personnes perçoivent 2 chèques par heure prestée et cela 4 fois par semaine. A l'intervention de Monsieur VERSCHEURE, Monsieur VINCENT précise qu'il ne faut pas confondre ce système avec celui des titres-services auquel la commune ne peut pas faire appel.

Madame BOCQUET signale qu'il faut être chômeur depuis au moins deux ans pour pouvoir travailler en tant qu'ALE. Les personnes perçoivent cette indemnité horaire en plus de leur chômage avec un nombre d'heures limité.

Monsieur VIVIER estime qu'il serait bien d'innover pour venir en aide à nos commerçants mais aussi aux PME dans l'entité d'Antoing. Certains disent être entre 40 et 60 % d'augmentation de leur prix d'électricité par mois même si cette crise touche tout le monde. D'autres s'attendent à la faillite d'ici fin décembre ou de fermer leur commerce deux voire plusieurs jours par semaine pour diminuer ces coûts. Depuis des années, on essaie de développer le commerce dans la Grand'Rue mais la conjoncture actuelle risque de mettre à mal cette volonté. On pourrait essayer d'innover en matière d'aide à leur apporter.

Madame BOCAGE précise que le collège comprend vraiment les difficultés que rencontrent les indépendants de l'Horeca ainsi que les PME mais cela touche tous les citoyens, impactés par cette seconde crise après celle de la Covid.

Le collège ne ferme pas la porte, mais cette demande d'aide est prématurée et il est important, avant toute assistance, de connaître les aides qui seront apportées par le Fédéral et le Régional sans oublier l'Europe. Au niveau Communal, n'oubliez pas que nous sommes en pleine élaboration du budget avec également toutes les augmentations qui en découlent (énergie, travaux, etc...).

Madame BOCAGE cite l'émission sur la RTBF diffusée hier soir sur l'énergie et où l'on a pu constater et ressentir l'inquiétude tant pour les commerces, PME que pour Monsieur et Madame tout le monde.

En écoutant cette émission, elle a pu épingler quelques points mis sur la table :

A l'étude, il y a le droit passerelle pour les commerces et PME qui reverraient leur manière de travailler (pas de fermeture complète mais partielle). Ce droit passerelle est toujours actuellement prévu pour des fermetures complètes mais personne ne souhaite que des commerces ferment de nouveau complètement d'où l'idée de modifier l'accès à ce droit.

Peut-être une proposition de revenir au contrat fixe tout en ne se leurrant pas au niveau du montant du KWH mais avec obligation de rester chez le même fournisseur pour une période qui devrait être définie.

Pour terminer, il a été soulevé qu'il y a une discrimination dans les aides puisque l'on donne une aide pour le mazout mais rien pour les autres types de chauffage.

En conclusion, sachez que le collège reste très vigilant mais allons quand même prudemment pour que tout un chacun puisse encore vivre décemment.

Monsieur VIVIER précise que rien n'empêche de prévoir un budget pour cette aide même s'il n'est pas utilisé par la suite comme on l'a fait pour le Covid.

Madame BOCAGE signale que le Collège étudiera la chose mais il faut d'abord connaître les intentions du fédéral et du régional.

SEANCE SECRETE

La séance est levée à 19 h 40.

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur Général,

Le Président,

P. DETOURNAY

B. BAUWENS